

Règlement #437-22

Zones - ajout ADPi-2

....20

Règlement portant le numéro 437-22.1 lequel a pour objet de modifier certains éléments du règlement de zonage 437 ainsi que la grille des usages afin d'ajouter une nouvelle zone pour réguler la situation de l'usine de transformation de chanvre et de cannabis La Feuille Verte inc.;

Considérant la résolution #5543.03.21 adoptant le projet de règlement # 437-22 ;

Considérant l'avis public donné le 12 mai 2021 (affichage et journal) pour fins de convocation à une assemblée de consultation écrite du 13 au 19 mai 2021;

Considérant les résultats de la consultation écrite tenue du 13 au 19 mai 2021 (Réf.: P.V. consultation écrite 20 mai 2021) ;

Considérant la résolution # 5584.06.21 adoptant le second projet de règlement # 437-21.1;

Considérant l'avis public donné le 25 juin 2021 (affichage) concernant le droit de signer une demande d'approbation référendaire;

Considérant les résultats de la procédure concernant la demande d'approbation référendaire (Réf. P.V. approbation référendaire .../.../2021);

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 mai 2021;

Considérant que le projet de règlement # 437-21.1 tel que décrit ci-haut, a été présenté aux membres du conseil lors de cette même séance.

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 2021 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Le conseil décrète ce qui suit, savoir :

1. Modification de la délimitation de la zone agricole ADP-3

La zone agricole ADP-3 telle qu'elle doit apparaître au plan de zonage du règlement de zonage # 437 (Réf.: Plan - feuillet 1 de 2) se décrit de la manière suivante:

Description de la nouvelle zone agricole ADP-3 (réf.: Annexe II)

La délimitation de la zone agricole ADP-3 sera celle apparaissant au plan de zonage du règlement # 437 (Réf.: Plan – feuillet 1 de 2) moins une superficie de quelques 80 161 m² provenant du lot 4 746 339 cédée à la nouvelle zone agricole ADPi-2.

2. Ajouter dans la grille des usages du règlement de zonage #437 la zone ADPi-2 à la suite de la colonne «ADPi-1» en conservant les mêmes usages que ceux permis à la zone ADP-3 en ajoutant les notes #8 et #51 dans la case relative à l'usage « I-4 » avec les spécifications suivantes:

- 51 - Industrie de transformation du cannabis (incluant sans limitation le chanvre industriel) incluant les usages :
- a) Production des produits du chanvre et du cannabis;
 - b) Transformation des produits du chanvre et du cannabis;
 - c) Distribution et commercialisation des produits du chanvre et du cannabis;
 - d) Recherche et expérimentation;

- e) Entreposage;
 - f) Bureaux administratifs et autres locaux pour employés.
- (Sans tenir compte de la limitation de 60 % prévue à la définition d'« usage commercial et industriel lié à l'agriculture » du règlement de zonage #437)

3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir été approuvé conformément à la loi.

Adopté à la séance du _____ 2021

Avis d'adoption : _____ 2021

Approbation de la MRC : _____ 2021

Date d'entrée en vigueur : _____ 2021

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce _____ 2021.

Signé:

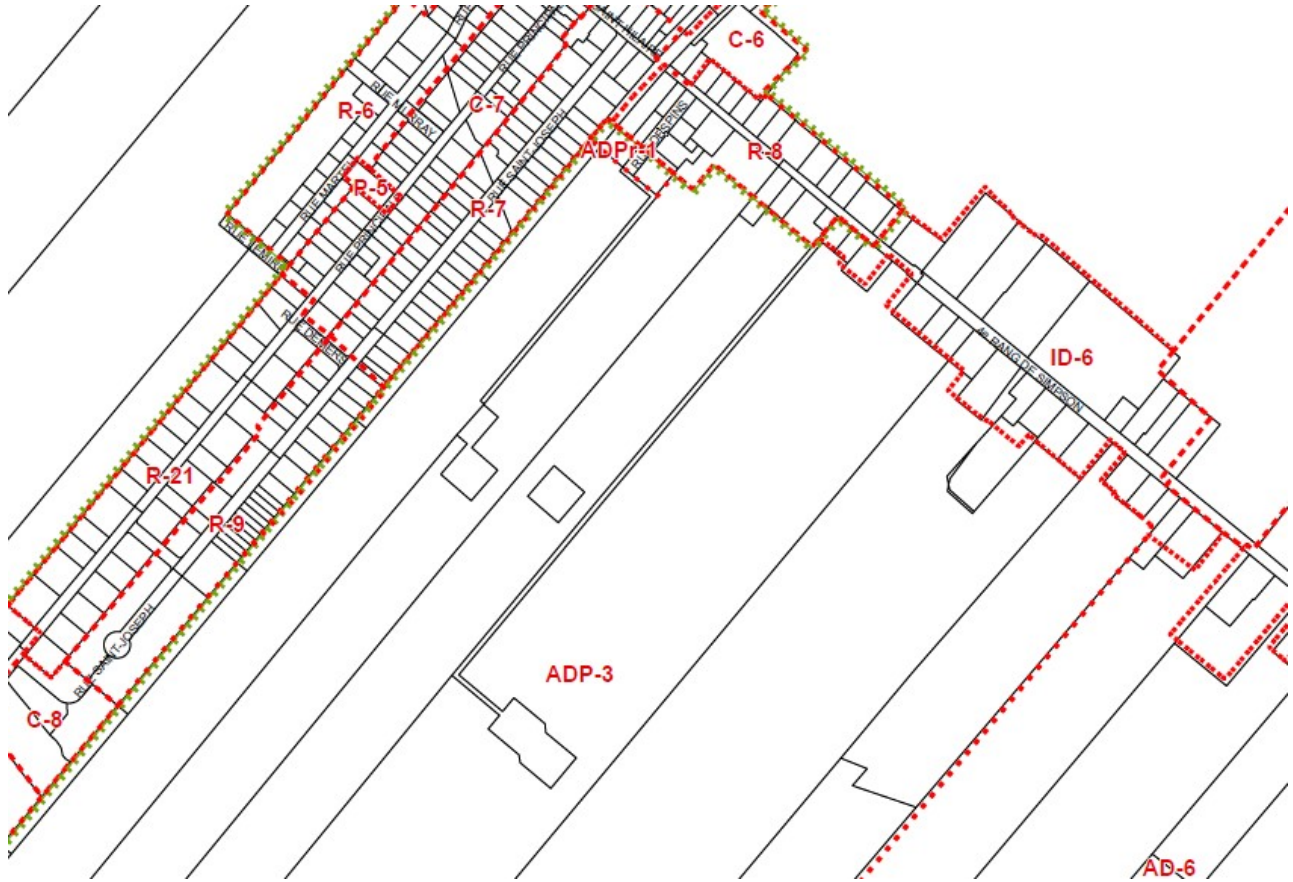
Mairesse

Dir. générale / secr.-trésorière

Annexe I

Zones agricole ADP-3 - délimitation actuelle

(Réf. : règl. de zonage # 437 – Zonage urbain – Annexe I)



Annexe II

Zones agricole ADP-3 et agricole à vocation industrielle ADPi-2 -
délimitations projetées (Réf. : règl. de zonage # 437 – Zonage
urbain – Annexe I)

